

ALLOCATION PERSONNALISEE D'AUTONOMIE
COMMISSION DE L'ALLOCATION PERSONNALISEE D'AUTONOMIE

A.D. n° 2014-1804

Le Président du Conseil Général
de Tarn-et-Garonne,

VU la loi n° 2001-647 du 20 juillet 2001 relative à la prise en charge de la perte d'autonomie des personnes âgées et à l'Allocation Personnalisée d'Autonomie ;

VU les décrets n° 2001-1084, n° 2001-1085, n° 2001-1086, n° 2001-1087 du 20 novembre 2001 portant application de la loi susvisée ;

VU l'arrêté départemental n° 2002-275 du 22 février 2002 portant constitution de la Commission de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie ;

VU les arrêtés modificatifs n° 2003-158 du 18 février 2003, n° 2008-728 du 14 avril 2008, n° 2011-59 du 25 janvier 2011, n° 2012-1773 du 7 septembre 2012, n° 2013-1009 du 30 mai 2013 et n° 2014-326 du 20 février 2014 ;

SUR proposition de Monsieur le Directeur Général des Services du Département,

A R R E T E :

Article 1er : L'article 3 de l'arrêté susvisé est modifié ainsi qu'il suit :

Représentant les usagers :

- Monsieur MOLINA José, membre du bureau de l'Association Autonome des Retraités Agricoles – 53 chemin Cros – 82230 Léojac
- Suppléante : Madame MARCUZZO Yvette – Route de La Ville Dieu – 82700 Montech ;

- Madame PRADIER Michèle, pour l'U.D.A.F. - 1361 chemin des Eglantiers – 82410 Saint-Etienne-de-Tulmont
- Suppléante : Madame RAYNAL Geneviève – 7 place de la Croix – 82370 Villebrumier ;

- Madame MILHAVET-SALENDRE Ginette – Fédération des aînés Ruraux – lieu-dit « Cadour » - 82700 Cordes Tolosannes
- Suppléante : Madame DAUCH Marie-Joseph - « Naudin » - 82500 Esparsac ;

Désignés par le CODERPA :

- Madame DUJAY-BLARET Janine – sans changement
- Suppléante : Madame BILLARD Marie-Claude – La Sarrasine – 6 place du Chapiteau – 82100 Castelsarrasin
- Monsieur RUDA-SEGUY Richard – 7 impasse Honoré Daumier – 82000 Montauban
- Suppléante : Madame DEPEYRE Paulette – sans changement

Le reste sans changement.

Article 2 : Monsieur le Directeur Général des Services du Département et Monsieur le Directeur Général Adjoint chargé de la Solidarité Départementale sont chargés de l'exécution du présent arrêté dont notification sera faite auprès de chacun des membres de la Commission et qui sera inséré au Recueil des Actes Administratifs du Conseil Général de Tarn-et-Garonne.

Fait à Montauban,
le 3 septembre 2014

Le Président,

*
* *